

## CONSEIL MUNICIPAL DU 2 SEPTEMBRE 2020

### LES DANUBIENS EST-CE VRAIMENT UN BIEN ?

#### Point 1 - Rapport d'activité 2019 de la SODEVAM – Zac des Danubiens

Pour cette rentrée, alors que nous aurions pu nous attendre à une ouverture du conseil avec un mot sur les actions de prévention du COVID-19 envisagées ou sur l'aide aux personnes ayant des difficultés financières pour se procurer des masques, ce 4<sup>ème</sup> conseil municipal s'est ouvert sur la présentation du rapport d'activité 2019 de la SODEVAM (Société d'économie mixte).

Mandaté pour exposer au conseil municipal, M. Munier nous a fait une présentation synthétique mais révélatrice d'un constat d'échec. Initié en 2000, le projet n'a cessé d'évoluer dans son programme. Le collège est abandonné, mais une école est bien prévue. Comme annoncé dans le programme de la majorité, cette école doit voir fusionner celles de Sentzich et de Cattenom.

Nous avons appris également lors de cet exposé que la SODEVAM se propose de remplacer l'EPFL qui avait en charge l'acquisition des terrains et il semble que M. le Maire y soit favorable. Le passage de relais à la SODEVAM permettrait l'expropriation des propriétaires qui ne souhaiteraient pas vendre et le prix d'acquisition au m<sup>2</sup> serait le même pour tous les propriétaires. Ces terrains seront vendus à prix coutant ! Mais qu'entendons-nous par prix coutant ? Il s'agit du prix du coût total de l'opération permettant à la municipalité de réaliser une opération blanche comme nous l'a expliqué le premier adjoint (M. Dorchy). Avec, selon le document de la SODEVAM, la répartition des dépenses suivante :

- Coût d'acquisition et travaux : 5 784 000€
- Coût d'ingénierie : 375 000 €
- Coût des frais d'opération : 104 000€
- Coût des frais financiers : 324 000€
- Coût de rémunérations de la SODEVAM : 753 000€

Nous voyons très bien l'intérêt que peut porter la SODEVAM de voir ce projet aboutir ! Mais quel intérêt notre commune peut y voir ? A ce jour, le budget présente un déficit de 125 000€ pour l'année 2019 et une prévision de 175 000€ pour 2020. Selon le document de la SODEVAM, le déficit se creuserait jusqu'à plus de 2 000 000 € et un retour au positif ne serait qu'hypothétiquement atteint en 2027. Pour dégager les années suivantes un potentiel retour sur investissement annuel de 79 000€, une bétonisation des terrains arables et la fusion des écoles !

Il a été discuté de l'équilibre du projet. Le premier adjoint a indiqué que le projet avait été pensé dans le cadre d'un équilibre budgétaire et des prix de cession « plus que corrects », au prix coûtant comme nous l'a indiqué M. le Maire. La projection des prix de cession montre un coût à l'are allant de 18300€ pour des maisons en bandes à 22000€ pour des maisons individuelles construites deux à deux en limite de propriété. Chacun se fera son idée pour définir si le prix coutant est plus que correct.

Outre les aspects budgétaire, environnemental et social, la partie technique est également tangentielle. En effet, la station d'épuration de Sentzich n'est pas dimensionnée pour assurer la venue de 300 habitations supplémentaires. Dès lors, il faudrait soit qu'un projet de lagunage

soit engagé par la communauté de communes, soit que les futurs acquéreurs s'équipent de station autonome (faisant grimper le prix de la construction) ! Nous noterons que le projet ne présente pas d'option pour de la mobilité douce et quid des nombreux véhicules qui vont s'agglomérer aux heures de pointe de cette école ?

Un membre de la majorité a évoqué de revoir le projet afin qu'il soit plus adéquat aux contraintes et besoins d'aujourd'hui. M. le Maire a indiqué qu'il souhaitait un projet afin de pouvoir montrer aux propriétaires des terrains ce que pourrait devenir cette extension.

Nous avons interrogé la SODEVAM sur la perception d'une somme de 25000€ en période de COVID. Nous avons appris que le contrat prévoyant une rémunération forfaitaire, qu'il y ait des prestations réalisées ou non, celle-ci était dûe. Nous avons demandé la confirmation que la SODEVAM envisagerait l'expropriation en cas de refus de propriétaires de vendre leur terrain. Ce point a été confirmé.

N'ayant pas participé au développement de ce projet et n'ayant accès qu'au seul rapport d'activité, il ne nous a pas été possible de nous positionner clairement sur ce document. Dès lors nous nous sommes abstenus à 5 voix lors du vote d'approbation du rapport.

Toutefois, nous tenons à préciser que nous ne sommes pas en faveur de l'étalement urbain qui mite les terres agricoles au dépend de nouvelle cité dortoir. Nous ne sommes pas en faveur d'une école centralisée qui viderait le cœur et la vie de nos quartiers.

#### Point 2 – Approbation du procès-verbal valant compte-rendu du 8 juillet 2020

Le procès-verbal du compte rendu étant conforme aux divers échanges, nous avons voté pour à l'unanimité.

#### Point 3 - Relevé des décisions prises par Monsieur le Maire

M. le Maire ayant pouvoir de décision et de signature, il nous a présenté 3 décisions qu'il avait prises sur l'attribution de marché. Concernant les décisions portant les numéros 8, 9 et 10, nous avons demandé si d'autres décisions avaient été prises. M. le Maire nous a indiqué que des décisions ont été prises avant le renouvellement de l'équipe municipale et que la numéro 8 est la première prise par le Maire nouvellement élu. Ce point n'étant qu'une simple présentation des décisions de M. le Maire, il n'a pas été appelé au vote.

#### Point 4 - Convention de maîtrise d'ouvrage déléguée entre la Commune de Cattenom et le Conseil Départemental de la Moselle – travaux pont de Koenigsmacker

Après avoir été retiré du conseil municipal du 17 juin 2020, ce point a été remis à l'ordre du jour sans aucun changement ! Il s'agit d'une baleine de l'ancien pont qui a été mis en place à coté de la passerelle existante. Aucune subvention n'a été attribuée, la mairie a profité des prix négociés par le département lors de la construction du nouveau pont, qui seraient plus avantageux qu'une opération qui aurait été lancée en direct.

N'ayant eu accès à aucun document autre que la convention portant sur un coût travaux à 92 580€ HT (111 086€ TTC), il nous a été impossible de nous positionner sur ce point. Dès lors, nous nous sommes abstenus à 5 voix lors de l'appel au vote.

### Point 5 - Convention de maîtrise d'ouvrage déléguée entre la Commune et la Communauté de Cattenom et Environs – travaux sur VIC à Cattenom – Avenant n°1

Ce point est appelé pour l'approbation d'un avenant liant la commune et la communauté de commune dans le cadre de différents travaux d'intérêts communautaires sur notre commune.

Il nous a été présenté un avenant portant sur une enveloppe financière de 135 000€ TTC à 215 000€ TTC, soit une augmentation 80 000€ par rapport à la convention initiale. L'article 2.1 indique que la convention initiale avait été sous-estimée.

N'ayant eu accès qu'au seul document présentant la demande d'avenant, et n'ayant ni les tenants, ni les aboutissants de cette augmentation de plus de la moitié du budget initial, il ne nous a pas été possible de nous prononcer. Nous nous sommes donc abstenus à 5 voix.

### Point 6 - Convention spécifique de mutualisation des moyens pour l'entretien de base et la taille des plantations sur voiries d'intérêt communautaire

Ce point a pour objet la mutualisation de moyen dans le cadre d'une convention avec la CCCE, ce qui devrait permettre une réduction des coûts d'entretien des plantations. Il a été voté à l'unanimité.

### Point 7 - Convention de mise à disposition d'équipements publics – terrains de football communaux

Dans le cadre d'une convention avec la ligue de Grand Est de Football et le district de la Moselle, il nous a été proposé d'accepter à travers cette convention la mise à disposition de deux terrains de football. Cette mise à disposition permet la création d'évènement sportif de la ligue Grand Est et du district sur les terrains de Cattenom et permet au club local d'asseoir de bonne relation avec la fédération. C'est pourquoi nous avons voté favorablement à la signature par M. le Maire de la convention.

### Point 8 - Convention DEFI 2020 relative au Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes en difficulté

Il nous a été présenté le vote d'un montant de 403,35€ au fond d'aide aux Jeunes en grandes difficultés âgés de 18 à 25 ans. Nous trouvons ce montant très bas à la vue d'autres subventions versées, c'est pourquoi nous avons demandé s'il était possible d'accroître un peu plus ce montant. Il nous a été expliqué que ce montant était établi sur la base de 0,15€ par habitant par le département, ainsi était définie la somme à verser.

Nous avons donc voté en faveur du versement de cette somme.

### Point 9 - Délégation de service public pour la construction d'un réseau de chaleur et d'une chaudière biomasse

A la suite du recours du sous-préfet sur la construction du bâtiment de la chaudière bois et des retards liés au COVID, il est soumis au vote un avenant modificatif du délai de livraison des installations. Cette modification permettra au prestataire de joindre et informer les 6 particuliers qui seront raccordés au réseau.

Depuis plusieurs semaines, nous demandons à avoir accès aux différents documents liés à ce projet. Nous avons réitéré notre demande lorsque nous avons reçu la convocation et l'ordre du jour de ce conseil. Hélas, alors que nous y avons droit, nous n'avons pas eu accès à ces

documents (par exemple : les études thermiques, l'étude de faisabilité, les études de marché, les études techniques, la convention). Nous avons donc réitéré notre demande lors du conseil. Bien que M. le Maire nous ait indiqué que cela ne servait à rien puisque le marché était passé, nous lui avons fait remarquer qu'il nous semblait important de connaître les sujets qui étaient abordés en conseil municipal et de ce fait il était important d'avoir accès à l'ensemble des documents pour bien comprendre les tenants et les aboutissants des projets. M. le Maire nous a donc répondu que nous aurions accès à ces documents.

Nous sommes toujours dans l'attente de pouvoir accéder à ces documents.

C'est pourquoi, n'ayant pas accès aux documents demandés, nous avons été forcés de nous abstenir à 5 voix.

## FINANCE

### Point 10 - Concours des Maisons Fleuries 2020 – Chèques cadeaux

Ce point a été amené au vote à la suite du passage du jury des maisons fleuries dont deux de nos élus faisaient partie. Dans le cadre de la situation sanitaire actuelle, il n'est pas possible d'organiser une cérémonie de remise de prix. Il a donc été proposé que les lauréats reçoivent des bons cadeaux d'une valeur globale de 40€ à dépenser auprès des fleuristes du territoire de la CCCE.

Point voté à l'unanimité.

### Point 11 - Repas de Noël des Anciens 2020 – Chèques cadeaux

Comme chaque année, il était prévu un repas de Noël des anciens. Le bureau municipal ayant acté l'annulation de ce repas, il a été proposé de compenser le repas par des bons cadeaux d'une valeur de 50€ à dépenser auprès des commerces de bouches :

- Le restaurant le Barbac
- La pizzeria « Gusto Pizza »
- Le snack Anadolu
- L'Epicerie
- La boulangerie Catt'Epis
- La boucherie au Fumet Lorrain

Nous trouvons cette proposition en période de fêtes assez impersonnelle et nous avons donc proposé d'offrir plutôt des paniers garnis (avec des produits locaux). M. le Maire a indiqué que les paniers garnis étaient pris à Thionville. Il est dommage de penser que nos commerçants locaux ne puissent réaliser de telles prestations !

Point voté à l'unanimité.

### Point 12 - Budget principal – Commune – Décision modificative n°3

Alors que le budget primitif avait été établi et mis au vote le 26 février 2020, nous est présentée à ce conseil la 3<sup>ème</sup> décision modificative ! Avec une diminution du montant alloué pour la chaufferie de 92 000€ (plus de 100 000€ depuis la nouvelle mandature).

Cette remarque fût portée au conseil et a suscité une réaction assez vive du premier adjoint. Cette interrogation, nous la trouvons juste, car les élus de la majorité présents, les membres du conseil précédent et dont M. le Maire était à l'époque l'adjoint aux finances avaient voté ce budget. Il faut comprendre que ce qu'est un budget primitif. Un budget primitif d'une commune est la traduction d'une vision politique et des futurs projets qui vont être portés.

N'ayant aucun document justifiant cette demande de modification, il ne nous a pas été permis de nous prononcer en faveur de cette 3<sup>ème</sup> décision modificative. Nous nous sommes abstenus.

### Point 13 - Subvention à l'Association APEI – Opération brioches de l'Amitié 2020

Dans le cadre de l'opération "brioche de l'amitié", il a été proposé que la commune participe à cet évènement pour un montant de 1600 €. Cette opération a pour vocation d'aider les associations UNAPEI (Union Nationale des Associations des Parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis) et les personnes en situation de handicap.

Cette subvention n'ayant pas amené à discussion, nous avons voté pour à l'unanimité.

### Point 14 - Subvention à l'Association « Le Souffle d'Arane » 2020

Créé en 2017, cette association propose du Yoga, il est proposé comme pour toute création d'association une subvention de 500€.

Cette subvention a été votée à l'unanimité.

## RESSOURCES HUMAINES

### Point 15 - Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe

Vu l'avancement en grade d'un agent administratif, il est proposé la création de poste (c'est-à-dire changement de titre de l'agent).

Point voté à l'unanimité.

### Point 16 - Contrat d'assurance pour les garanties statutaires – marché public porté par le Centre de gestion de la Moselle

Il a été présenté au conseil la mise en place de contrat d'assurance pour les garanties statutaires. Obligation légale.

Nous nous sommes abstenus à 5 voix, ne connaissant pas le cadre qui a été défini pour ce marché.

## NOTRE CONCLUSION SUR CE CONSEIL MUNICIPAL

Nous avons commencé à participer aux diverses commissions et bien que l'accueil qui nous est réservé soit des plus républicains, nous regrettons ne pas pouvoir disposer de l'ensemble des documents que nous sommes en droit d'attendre dans l'exercice de notre fonction. Ce manque de diffusion nous amène à nous questionner quant à la constitution des différentes études qui peuvent être menées. En effet, l'échec et la perte financière pour la commune dans le cadre de la régie municipale ENES nous conduit à être vigilant quant aux divers projets qui nous sont présentés. Comme nous vous l'avons déjà indiqué, nous ne considérons pas nos votes comme une opposition systématique, mais nous ne les considérons pas non plus comme un geste d'approbation sans connaître l'ensemble des dossiers.

Nous tenons à remercier toutes celles et tous ceux qui sont venus nous soutenir et qui, bien que non élus, continuent à participer et à être vos relais dans vos quartiers.

En espérant que la rentrée fût bonne et vos congés reposants, n'oubliez pas de prendre soin de vous et de vos proches en ces temps de résurgence de la COVID-19.